

Délibération n° 2026-50

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 juillet 2026,
sous la présidence de Madame Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu l'article L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2025-14 du conseil d'administration du 4 février 2025 portant délégation de pouvoir à la Présidente de l'Université ;
- Vu la délibération n°2025-77 du 15 décembre 2025 portant révision du guide opérationnel de l'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu la délibération n°2026-38 du 16 juin 2026 portant approbation du lancement du marché public relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de matériel audiovisuel et scénique.

Contexte de la délibération :

La présente délibération fait suite à la délibération n°2026-38 du 16 juin dernier. Elle vise à modifier le montage contractuel initialement envisagé pour certains lots, afin d'intégrer certains besoins exprimés par les autres établissements membres du groupement et de mieux répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

Expression du besoin

La consultation fera l'objet de l'allotissement suivant, étant précisé que les lots n°5 et n°6 feront l'objet d'un processus d'acquisition via une centrale d'achat, et que le lot n°4 donnera lieu à une prochaine délibération destinée à en préciser les caractéristiques essentielles avant le lancement de la consultation correspondante.

Les lots n°1 à n°3 seront lancés dans le cadre d'un groupement de commandes associant l'Université Lumière Lyon 2, l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'Université Lumière Lyon 2 assurera le rôle de coordonnateur du groupement.

Par rapport au montage initialement présenté dans la délibération n°2026-38 du 16 juin dernier, les évolutions suivantes sont proposées :

- les lots n°1 et n°3 ne seront plus conclus sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande. Ils prendront désormais la forme d'accords-cadres multi-attributaires mixtes, exécutés à la fois par la conclusion de marchés subséquents et par l'émission de bons de commande en cascade ;
- le lot n°2 demeure inchangé et conserve la forme unique d'un accord-cadre multi-attributaire exécuté par bons de commande en cascade.

Lot 1	Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau.
Lot 2	Fourniture de divers matériels audiovisuels
Lot 3	Fourniture de matériels scéniques et prestations associées.
Lot 4	Affichage dynamique (<i>consultation distincte à venir</i>)
Lot 5	Acquisition de la solution centralisée d'enregistrement et streaming Ubcast dans les salles pédagogiques (<i>Achat via centrale d'achat, hors procédure propre</i>).
Lot 6	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets audiovisuels spécifiques (<i>Achat via centrale d'achat, hors procédure propre</i>).

Les montants maximums, par établissement et par lot, sont les suivants :

	Université Jean Moulin Lyon 3	Université Claude Bernard Lyon 1	Université Lumière Lyon 2
Lot 1	720 000 € HT sur 4 ans	3 000 000 € HT sur 4 ans	2 000 000 € HT sur 4 ans
Lot 2		1 500 000 € HT sur 4 ans	1 000 000 € HT sur 4 ans
Lot 3	240 000 € HT sur 4 ans		400 000 € HT sur 4 ans

Caractéristiques essentielles du marché soumises au vote :

- Marché de fournitures courantes et services ;
- Forme du contrat :
 - Lots 1 et 3 : accords-cadres multi-attributaires mixtes, exécutés par marchés subséquents et bons de commande en cascade
 - Lot 2 : accord-cadre multi-attributaire à bons de commande en cascade
- Procédure : appel d'offres ouvert ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois

➤ Les critères relatifs à l'attribution des accords-cadres sont les suivants :

Lot n° 1 : Rénovation ou réalisation entière ou partielle d'une salle ou d'un amphithéâtre et prestations de maintenance sur l'équipement existant/nouveau

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	30%
2. Valeur technique et organisationnelle	55%
2.1 Qualité des caractéristiques des matériels / installations et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2 Qualité des moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations	10%
2.3 Pertinence des architectures, synoptiques et configurations techniques proposées	10%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	10%
2.5 Délai d'intervention pour l'intégration des différents types de salles (<i>cf. Annexes du CCTP</i>)	5%
3. Performance environnementale	15%
3.1 Qualité environnementale des équipements proposés (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	7%
3.2 Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	5%
3.3 Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	3%

Lot n° 2 « Fourniture de divers matériels audiovisuels »

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique et organisationnelle	40%
2.1. Qualité technique des fournitures et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2. Délai de livraison	10%
2.3 Service avant-vente et capacité du titulaire à apporter des conseils et une expertise technique	5%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	5%
3. Performance environnementale	20%
3.1 Qualité environnementale des produits proposés (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	10%
3.2. Capacité à proposer des solutions issues du réemploi, du reconditionnement et de l'économie circulaire (<i>notamment pour la famille des vidéoprojecteurs</i>).	5%
3.3. Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	3%
3.4. Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	2%

Lot n°3 « Fourniture de matériels scéniques et prestations associées »

Critères et sous-critères	Pondération
1. Prix des prestations	40%
2. Valeur technique et organisationnelle	40%
2.1. Qualité technique du matériel et capacité du candidat à proposer des solutions limitant les situations de dépendance technologique vis-à-vis des constructeurs (<i>notamment en favorisant le recours à des standards ouverts, l'interopérabilité des équipements et la compatibilité multi-constructeurs</i>)	20%
2.2. Délai de livraison	10%
2.3 Service avant-vente et capacité du titulaire à apporter des conseils et une expertise technique spécialisés dans le domaine des équipements scéniques afin d'assurer la pérennité, la fiabilité et la sécurité des installations.	5%
2.4 Service après-vente et capacité du titulaire à proposer des garanties supérieures au socle minimale	5%
3. Performance environnementale	20%
3.1 Qualité environnementale des fournitures proposées (<i>haute performance énergétique, durabilité, réparabilité, limitation de l'obsolescence, disponibilité des pièces détachées, etc.</i>)	10%
3.2 Capacité à proposer des solutions issues du réemploi, du reconditionnement et de l'économie circulaire (<i>notamment pour la famille des vidéoprojecteurs</i>).	5%
3.3 Méthodologie d'exécution proposée pour respecter les conditions d'exécution environnementales du marché (<i>réduction des emballages, optimisation logistique, mutualisation des déplacements, transports et livraisons à faibles émissions, etc.</i>)	3%
3.4 Qualité du dispositif de reporting environnemental, de suivi et de traçabilité des engagements environnementaux pris dans le cadre de l'exécution du marché (<i>notamment en matière de réemploi, de performance énergétique des équipements proposés, de réduction des emballages et d'optimisation des déplacements</i>).	2%

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Fait à Lyon,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 17 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de cet acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 17 juillet 2026.